

CHAPITRE XXI

Constitution de la Bulgarie. Union avec la Roumèlie Orientale. Guerre bulgaro-serbe.

Faut-il donc s'étonner que les États balcaniques n'eurent rien de plus pressé que de corriger à leur tour, par des interventions diplomatiques tenaces, ou par de simples « faits accomplis », — la seule chose que l'Europe respecte en toute occurrence, car il faudrait autrement des efforts d'un autre ordre, qu'elle évite toujours, — l'œuvre du conseil européen présidé par l'incomparable mépris du créateur de l'Allemagne nationale envers les nations balcaniques, qui, elles aussi, étaient tourmentées par les besoins d'une vie nationale entière?

Pendant l'occupation russe, réduite à Berlin de deux ans à huit mois¹, la Bulgarie, la principauté, devait se donner, par la volonté de ses notables, une Constitution, et il était à prévoir qu'elle serait, de même que la Constitution grecque, mais pas comme la prudente Constitution serbe, un acte d'une pureté théorique absolue, contenant la liberté complète de la nation, sans Sénat et même sans un Conseil d'État. On se l'explique facilement en pensant que

1. Les troupes russes partirent en chantant l'hymne national bulgare, *Choumi Maritza*, regrettées par les habitants; Laveleye, loc. cit., I, p. 141.